



Rapport sur la situation dramatique des Amazighs (berbères) du M'Zab en Algérie*

- **Présentation des mozabites et de leur environnement**

Les Mozabites représentent une population amazighe (berbère) et amazighophone démographiquement estimée à environ 300.000 personnes. Les mozabites sont musulmans de rite ibadite. Avec une représentation d'environ 1 % de la population musulmane totale dans le monde, l'ibadisme est un courant minoritaire, non-violent et non-prosélyte qui est issu de la branche kharidjite de l'Islam. En dehors du Sultanat d'Oman où il représente l'islam officiel et majoritaire, le rite ibadite est considéré comme un courant hérétique par l'islam sunnite, rite malikite dominant en Algérie et dans d'autres pays du monde musulman. En Algérie, la société mozabite a su résister à l'islamisme politique et terroriste.

Les mozabites sont principalement installés dans leur territoire historique de la vallée du M'Zab, au sud de l'Algérie et sur un plateau rocheux au climat désertique. Ce territoire est organisé en sept cités mozabites fondées à partir du 11e siècle. Parmi ces cités, Ghardaïa. Elle est inscrite dans le patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1982 et fait l'objet de vandalisme comme dans le cas d'autres cités.

La démographie peu dense des Mozabites ; leur spécificité religieuse, culturelle et identitaire ; la géographie hostile dans laquelle sont implantées leurs sept cités isolées ; leur entourage de rite sunnite, non berbérophone et se déclarant arabe, anti-amazigh et anti-ibadite ; l'instrumentalisation du M'Zab par le pouvoir algérien ainsi que le contexte politique en Algérie représentent autant de facteurs de risque et font de la population mozabite une minorité ethnique et religieuse en situation de danger.

- **Ressorts et contexte du conflit dans le M'Zab**

La situation actuelle du M'Zab résulte de la politique menée dans cette région par l'Etat algérien depuis son indépendance, soit depuis 1962. Les ressorts du conflit dans le M'Zab sont nombreux. Nous les énumérons comme suit :

- La mauvaise gestion de la sédentarisation des Châamba et des autres populations autrefois nomades. En effet, depuis 1962 et dans le cadre de la révolution agraire, le pouvoir algérien avait débuté la spoliation des terrains privés et collectifs appartenant aux populations mozabites, cette spoliation étant toujours en cours et à travers le territoire nationale.

- Une stratégie d'éloignement des cadres mozabites des postes de la fonction publique.
- Des pressions exercées sur les parents d'élèves pour rejeter l'enseignement de tamazight à l'école.
- L'Algérie pratique une politique hégémonique par l'idéologie arabo-islamiste sunnite, cette idéologie se manifestant par une arabisation insidieuse des populations amazighes en Kabylie, dans le M'Zab, dans les Aurès, etc., ainsi que par l'inoculation de l'islamisme radical dans ces mêmes régions.
- Les nombreux préjugés sur les Mozabites ont des retombées dangereuses sur la population. Ainsi, les Mozabites sont qualifiés d'hérétiques en raison de leur rite ibadite et de leurs origines. Ils sont considérés tantôt comme Berbères, tantôt comme des juifs afin d'attiser la haine exprimée par les communautés dites « arabes », arabophones et sunnites de rite malékite, particulièrement la haine de la communauté Châamba. Aussi, les Mozabites connaissent depuis plusieurs siècles un dynamisme économique et commercial que certains spécialistes comparent au dynamisme économique de « l'éthique protestante » (selon les termes de Max Weber). L'on prête également aux Mozabites une étiquette de bourgeois, de juifs et de prétentieux, ce qui attise les jalousies et accentue les haines.
- Les assassinats, les agressions morales et physiques des Mozabites, la destruction de leurs biens, ainsi que la profanation de leurs lieux saints et de leurs cimetières sont notamment justifiés par ces préjugés. Récemment, il y a eu plusieurs appels au meurtre de Mozabites ainsi que des appels à leur extermination par des prêches d'imams fonctionnaires de l'Etat algérien.
- L'Etat algérien instrumentalise ces ressorts à des fins idéologiques en créant notamment une diversion de l'opinion publique et des médias dans des situations de crise politique comme c'est le cas actuellement. En effet, l'Algérie traverse une crise politique et souffre de luttes internes, notamment de luttes de clans au pouvoir.
- Le pouvoir algérien pratique une politique de l'insécurité et des pressions (Taxe et redressements) menée par des brigades de contributions de manière systématique lancée contre le peuple du M'zab pour investir en dehors de leur territoire.

3-Exacerbation des violences depuis deux ans :

Le conflit entre Mozabites et Châamba existent depuis plusieurs siècles. Cependant, par le dialogue et le compromis, les périodes de la coexistence paisible ont été prédominantes. Ainsi, les échanges commerciaux et même matrimoniaux entre ces deux communautés ont eu lieu. Toutefois, depuis l'indépendance de l'Algérie, les cycles de violences sont devenus de plus en plus fréquents et la durée de ces violences de plus en plus longues. Depuis 2013, les violences et les répressions atteignent leur paroxysme.

26 mars 2013, un sit-in pacifique des deux communautés devant l'Estrade Principale a rassemblé les militants des droits de l'homme représentés par les berbères mozabites et le comité de chômeurs représenté par les arabes Châamba. La police a procédé à l'arrestation des activistes amazighs du M'zab de façon violente, les maltraite et les torture au commissariat de la police (voir la vidéo et les photos

illustrant les traces de torture sur les corps des militants. Le témoignage de salah ABOUNA est édifiant sur ce point). Cette union entre les deux communautés est mal vue par le pouvoir Algérien qui se montre violent et intransigeant à l'égard des mozabites. Il dresse les arabes contre cette communauté sans défense pour perpétrer des crimes et des attaques systématiques contre le peuple du M'zab. Les dégâts sont importants : une trentaine de morts dont la plupart par balle ; des brûlés vifs, dont un bébé; des centaines de blessés; des arrestations arbitraires; des mandats d'arrêt délivrés contre les jeunes; plusieurs dizaines de prisonniers; des femmes et des enfants traumatisés par les scènes de violence et de terreur ; les commerces, les exploitations agricoles et les ateliers de production des habitations des Mozabites saccagés et ce, sous la couverture des services de l'ordre qui assurent la protection des malfaiteurs contre les mozabites (photos et liens des vidéos) et la profanation de cimetières, des lieux saints et des mausolées dont certains sont classés dans le patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 1982. A cela s'ajoute la mise en quarantaine par le pouvoir algérien de la région du M'Zab déjà isolée par sa géographie et son climat. (Voir photos).

La profanation de lieux saints et de leurs cimetières



Mausolées Chikh Ami-Moussa



Mausolées Chikh BabaOuljemma



4- La région du M'zab sous l'état de siège par le déploiement de l'armée algérienne :

Les attaques du mois de juillet ont fait plusieurs dizaines de morts par balles réelles, de nombreux blessés dans un état grave ainsi que plusieurs brûlés vifs. La journée du 8 juillet 2015 compte à elle seule une vingtaine de morts. Des maisons et des commerces de citoyens mozabites ont été impunément pillés, saccagés et incendiés par des bandes organisées agissant au vu et au su des forces de police.

Le facteur aggravant de ces violences sans précédent dans la vallée de M'zab, demeure sans conteste l'implication directe de l'État Algérien, son parti pris en faveur des arabes Châanmba, son laisser-faire et son manque de volonté pour protéger une population en danger. L'État Algérien, par le biais de ses forces de l'ordre, a encouragé les arabes Châamba à attaquer les mozabites et leurs biens non seulement en leur prêtant main-forte mais aussi en procédant aux arrestations arbitraires et en perpétrant des actes de tortures à l'encontre des Mozabites. Ces actes répréhensibles des forces de l'ordre Algériennes ont été rapportés par des observateurs neutres et ont été étayés par de nombreuses vidéos et photographies (lien de vidéos et photo). Ainsi, on constate que les interventions des forces anti-émeute visent exclusivement les populations Mozabites par l'usage excessif de balles en caoutchouc et des bombes lacrymogènes.

Section I : Crimes de guerre et crimes contre l'humanité dans le statut de Rome et le droit international pénal :

Dans le statut de Rome adopté le 17 Juillet 1998 à l'origine de la Cour Pénale Internationale, l'Art 5 énumère avec précision les crimes relevant des compétences de la Cour. Le paragraphe 1 de cet article stipule que :

« La compétence de la Cour est limitée aux crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. En vertu du présent Statut, la Cour a compétence à l'égard des crimes suivants : a) Le crime de génocide ; b) Les crimes contre l'humanité ; c) Les crimes de guerre ; d) Le crime d'agression ».

Crimes contre l'humanité : l'Art. 6 du statut entend par crimes contre l'humanité ce qui suit : «meurtre; extermination; réduction en esclavage; déportation ou transfert forcé de population; emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international; torture; viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable; persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste au sens du paragraphe 3, ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans le présent paragraphe ou tout crime relevant de la compétence de la Cour; disparitions forcées de personnes ; crime d'apartheid ; et autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale lorsqu'ils sont

commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque.»

Ces crimes ont en commun le fait de recourir à des attaques généralisées et systématiques, lancées sur une population civile.

Pour déterminer le caractère systématique d'une attaque, le Tribunal Pénal International pour l'ex Yougoslavie a retenu quatre éléments, qui sont les suivants :

Ø L'existence d'un but à caractère politique, d'un plan en vertu duquel l'attaque est perpétrée ou d'une idéologie au sens large du terme, à savoir détruire, persécuter ou affaiblir une communauté ;

Ø La perpétration d'un acte criminel de très grande ampleur à l'encontre d'un groupe de civils ou la commission répétée et continue d'actes inhumains ayant un lien entre eux ;

Ø La préparation et la mise en œuvre des moyens publics ou privés importants, qu'ils soient militaires ou autres ;

Ø L'implication dans la définition et l'établissement du dessein méthodique d'autorités politiques et/ou militaires de haut niveau^{18(*)}.

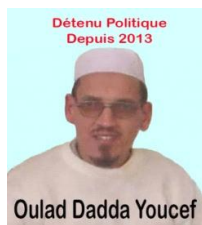
Ces actes de racisme et de tortures, ces traitements inhumains et ces violations des droits de l'homme considérés comme des crimes contre l'humanité selon le droit international ont été avérés en Algérie et ont été dénoncés par différentes organisations, dont la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH). Dans un communiqué daté du 25 novembre 2013, cet organisme des droits de l'homme affirme que « des arrestations arbitraires suivies de pratiques de torture nous ont été signalées » et que « [l]es témoignages des personnes arrêtées et relâchées, décrivent des pratiques inhumaines d'un autre âge, accusant les policiers de les avoir violemment tabassées, déshabillées complètement, et de les avoir arrosées avec de l'eau froide avant les exposer au vent froid du climatiseur par la suite ». Cette organisation évoque aussi des violences à caractère sexuel.

À travers l'ensemble de ces éléments, il est avéré qu'il ne s'agit pas d'un simple conflit à caractère religieux ou ethnique comme on voudrait le faire croire, mais d'un véritable complot ourdi par le pouvoir Algérien contre les Mozabites, et ce pour des raisons en partie non dévoilées et en partie évidentes comme les luttes de clans au pouvoir et la nécessité de faire diversion par le conflit du M'Zab. Aussi, l'Algérie présentant officiellement son identité comme arabe, musulmane et sunnite de rite malékite, cherche à combattre et à éliminer tout ce qui diffère de cette définition de l'identité nationale.

5- Arrestations et détentions arbitraires des Mozabites :

Les forces de l'ordre de l'État Algérien ont procédé à l'arrestation arbitraire de citoyens mozabites, en violation des principes des droits de l'homme. Les autorités judiciaires émettent des mandats d'arrêt et des poursuites judiciaires contre les Mozabites sur une simple dénonciation, et cela sans preuves réelles. Ces pratiques témoignent d'un abus de pouvoir et dévoilent une autre facette des discriminations « raciales » contre les Mozabites.

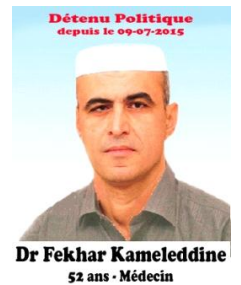
Les mêmes autorités judiciaires émettent également des mandats d'arrêt et des poursuites contre tout mozabite ayant filmé ou photographié des scènes violentes ou ayant diffusé sur internet des vidéos ou des



photographies des répressions et attaques contre les populations. Parmi ces internautes mozabites arrêtés et poursuivis :

L'activiste Ouled Dadda Youcef condamné 2 ans de prison ferme pour avoir filmé la police en train de sacager le magasin d'un mozabite le 24-11-2013 (voir lien de vidéo).

L'activiste Boughaloussa Khodir condamné à 6 mois de prison ferme pour avoir diffusé sur facebook des photos illustrant l'implication des gendarmes dans les attaques contre les mozabites.



Médecin et militant des droits de l'homme ainsi que de la cause mozabite amazighe, le Dr Kameleddine Fekhar ainsi qu'une trentaine de ses compagnons ont été arrêtés le 9 juillet au soir, par une brigade mixte de la police et de la gendarmerie Algérienne. Cela s'est passé dans un quartier mozabite de la cité de Ghardaïa. L'arrestation a été effectuée après une réunion du chef de gouvernement du premier ministre, du chef d'état-major et le conseiller de la présidence .

La mise en détention de Kameleddine Fekhar et de ses compagnons s'est faite en violation des lois algériennes en vigueur ainsi que des traités internationaux des Droits de l'Homme que l'Algérie a ratifiés. Il est important de signaler que ces Droits de l'Homme sont être garantis par l'article 32 de La Constitution algérienne; les articles 3, 5, 7, 8, 9, 10, 19 et 20 de La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme; les articles 1, 7, 9, 10, 19, 21 et 26 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques; les articles 2, 3, 4, 5, 6, 10 et 11 de La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples; et enfin, les articles 1, 2, 7, 37, 40, 42, et 44 de La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

Rappelons que l'ensemble des textes internationaux cités ci-dessus n'ont pas été respectés en matière de présomption d'innocence, de délai de garde à vue, du droit d'être défendu et représenté par un avocat dès l'arrestation, du droit de recevoir la visite des proches ou en matière de conditions de détention.

Le Dr Kameleddine Fekhar est arrêté et mis en détention par les autorités Algériennes pour motif de « subversion », « atteinte à corps constitué », « atteinte à la sureté nationale », « constitution d'une association de malfaiteurs », et bien d'autres motifs lourds de conséquences. Ces chefs d'accusation ont été relayés par bon nombre de médias sous contrôle des autorités



Algériennes. En réalité, on reproche au Dr Fekhar d'avoir alerté l'opinion nationale et internationale sur le drame qui se déroule à Ghardaïa depuis deux ans. Il lui est également reproché d'appeler à l'ingérence internationale pour avoir demandé à l'ONU de mettre la région du Mzab sous protection internationale. Ces interpellations de l'opinion et des instances internationales sont intervenues après une recrudescence de ces violences dans le M'Zab. Rappelons qu'il y a eu plusieurs fatwas (prêches) appelant aux meurtres des Mozabites, que les responsables de ces appels aux crimes et aux saccages ainsi que leurs complices sont libres et nullement inquiétés.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Justice
Cour de Ghardaïa
Tribunal de Ghardaïa
N° du parquet : 133/15

Instruction n° :/15

**DEMANDE INTRODUCTIVE
D'UNE PROCEDURE D'INSTRUCTION**

Le procureur de la république près le tribunal de Ghardaïa
Vu les documents joints
Par la sûreté de Daïra de Ghardaïa le 15/07/15 sous le n° 321/15
Attendu qu'il en résulte contre :

1- Fekhar Kamel Eddine	17- Oubaya Mustapha
2- Soughalem Belkacem	18- Redjah Saïd Nacer
3- Soughalem Bakir	19- Goumar Sofiane
4- Ouirou Yacoub	20- Chekabbab Mohamed
5- Ouirou Aïssa	21- El Hadj Saïd Slimane
6- Chekabbab Slimane	22- Ben Yacoub Hamou
7- Nacer Mohamed	23- Fekhar Saïd
8- Tebakh Moussa	24- Bourourou Saïd
9- Baba Ouayoub Salah	25- Baba Ouayoub Hocine
10- Chakab Aïssa	26- Tebakh Nadi (Mineur)
11- Oubaba Ibrahim	27- Moussa Ouali Slimane (Mineur)
12- Boulanache Saïd	28- Baba Ouasmal Mounir (Mineur)
13- Adnoud Slimane	29- Saria Ibrahim (Fuite)
14- Moussa Ouali Bahmed	30- Baba Ouasmal Mahfoud (Fuite)
15- Maarada Aïssa	31- SekKouti Khoudir (Fuite)
16- Tebakh Aïssa	

Des preuves solides pour avoir commis : le crime de constitution d'une association de malfaiteurs dans le but de préparer des crimes contre des personnes et des biens. Crime d'incitation par le don et la promesse de commettre des actes terroristes visant la sécurité de l'Etat, l'unité nationale et la sécurité territoriale par la propagation de la peur parmi la population et la création d'un climat d'insécurité par l'agression morale ou physique contre des personnes, par la mise en danger de leur vie, liberté et sécurité, par le blocage de la circulation routière et de la liberté de déplacement sur les routes, par le regroupement sur les places publiques. Crime de tentative volontaire de meurtre avec préméditation. Crime d'incitation à commettre des crimes d'incendies volontaires des biens publics et privés. Incitation des citoyens ou de la population à prendre les armes les uns contre les autres et porter atteinte à l'unité nationale. Délit d'incitation publique à la haine et à la discrimination contre une ou plusieurs personnes pour non appartenance ethnique et en faire la promotion, l'encouragement et la propagande. Délit de présentation au public de dépliants et tracts visant à mettre en danger la réconciliation nationale. Délit d'insulte d'une institution appartenant au pouvoir. Délit d'incitation directe au regroupement non armé soit par des discours publics, des

MAITRE MAQUEL ZOHRA
Traductrice Interprète Agréée
Près Le Tribunal De Kolea
14 Rue Bonaire Djebel - KOLEA

... suite du rapport global page 16

جمعية الطابع المحصل لقيادة الخزيه
voit de timbre pour le tresor
.....DA

Un mandat de dépôt a été lancé contre certains, un contrôle judiciaire contre d'autres, sans oublier le regroupement non autorisé à diverses occasions devant des sièges administratifs tels que le tribunal, la wilaya et le conseil, en prononçant des dénégations et des slogans écrits contre le système et la nature de la gouvernance. Quant au fait qu'il ait nié qu'il n'a aucun rapport avec le mouvement séparatiste, ceci est une tentative de tromper le cour de l'instruction vu que mes services ont prouvé le contraire. Il a été plusieurs fois pris dans des wilayas connues par les manifestations et regroupements de ce mouvement. Il a également pris contact avec le leader de ce mouvement via Facebook et a échangé des avis et des suggestions sur cette page. Quant à la propagation de la discorde entre les citoyens, ce qui a été constaté en 2010, un groupe de citoyens du conseil des Azaba et ont présenté une plainte contre ce dernier et son groupe pour propagation de la discorde, incitation et atteinte au lieu sacré qu'est la mosquée, ce qui a conduit à la blessure de plusieurs fidèles. Il a été également constaté en 2013, qu'un jeune a déclaré directement sur une ds chaînes de télévision algériennes, concernant le nommé Fekhar Kamel Eddine, que ce dernier offre des sommes d'argent à quelques jeunes pour adhérer et participer à des manifestations et regroupement publics non autorisés.

En plus de l'expertise électronique que mes services ont effectuée du compte facebook et de la boîte électronique du sus nommé qui contiennent plusieurs publications, extraits de vidéos et photos, toutes axées sur l'incitation à porter atteinte à l'unité de la nation, l'intérêt national et insultes envers des institutions appartenant au système, ce qui clairement confirmé dans les annexes 01 et 02.

Pour ce qui est de l'atteinte à la sécurité de l'Etat et à sa souveraineté, il apparaît clairement (illisible) certaines publications, photos et extraits de vidéos sur facebook, pour que tous les citoyens du monde puissent les consulter, ceci d'une part, et d'autre part, nous avons pris connaissance de certaines publications par lesquelles appellent l'Organisation des Nations Unies et tous les présidents des états à intervenir immédiatement en faveur de ce qu'il qualifie de minorité M'zab, contre la politique de l'Etat, ce qui est confirmé par la tenue de plusieurs réunions dans des pays étrangers en compagnie du nommé Sekkouti Khoudir, à l'instar du Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la France et l'Italie, tel qu'il est constaté sur le formulaire de pointage des publications, extraits de sortie et entrées des personnes du territoire par les postes des frontières, formulaire que vous trouverez joint, et ce sous le couvert de séminaires et conférences donnés dans ces pays en matière de droit de l'homme, faire connaître la cause et l'identité M'zab, selon sa conception, et adopter l'idée de l'autonomie, cependant, la réalité confirme le déassement et va plus loin vu que ses discours et publications convergent vers l'incitation contre le pouvoir et porte atteinte à l'unité nationale.

Quant au reste des instigateurs proches du nommé FEKHAR Kamel Eddine, à savoir : SARIA Ibrahim, BABA OUASMAIL Mahfoud et SEKKOUTI Khoudir, qui sont toujours en fuite, ils sont considérés comme les principaux instigateurs et assistants

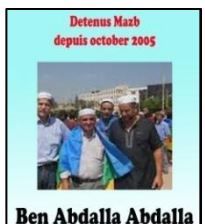
MAITRE MAQUEL ZOHRA
Traductrice Interprète Agréée
Près Le Tribunal De Kolea
14 Rue Bonaire Djebel - KOLEA

Dossier judiciaire porte les noms et les accusations de Dr kameleddine Fekhar et ces compagnes

Nacereddine Hadjadj, ingénieur architecte et militant pacifiste, a été victime de complot, arrêté et placé en garde à vue de 72 heures en mai 2014 pour « tentative de meurtre » alors qu'il était loin des lieux des affrontements. Il est incarcéré pour une deuxième fois le 25 juillet 2015 dans des conditions inhumaines dans la prison de Ghardaïa et a observé une grève de la faim de 26 jours.



Kerrouchi Nouredine est militant RCD et fonctionnaire à la Wilaya (direction de la culture) de Ghardaïa. Envoyé en mission à la Daira (sous-préfecture) de Berriane, il fut



arrêté par deux agents de police à la sortie d'une réunion sans être convoqué. Son arrestation constitue une violation de la loi étant donné qu'il a été mis en mandat de dépôt pour des faits non déterminés. Les chefs d'accusation sont « incitation à la haine » et « attroupement armé et non armé ». On lui reproche aussi d'être ami avec Nacereddine Hadjadj et Fekhar Kameleddine.

Ben Abdallah Abdalla mozabite de Berriane militant de Mouvement pour l'Autonomie du Mzab, arrêté arbitrairement le 24-10-2015.

Détenus mozabites
mort au prison 2015

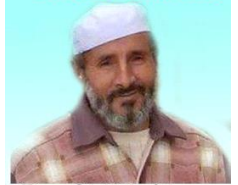


Baouchi Affari
72 ans

6- Détenus mozabites décédés en prison :

Baouchi Affari de Berriane, né le 26 mai 1942, est diplômé de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier et de l'Institut de Droit et de Sciences Economiques de Montpellier. Il a travaillé à la cour des comptes avant de s'installer aux Etats-Unies d'Amérique. À Boulder, il est élu président de l'assemblée populaire communale de Berriane en 2012. Connu pour son franc-parler et son charisme, sa voix dérange. Il a été arrêté et jugé pour des faits qu'il a toujours niés. Condamné à 5 ans de prison ferme, il n'en revient pas. Il a été victime d'une grave dépression nerveuse faute de prise en charge médicale. Il devait être transféré en urgence vers une structure spécialisée. Transféré une première fois vers la prison de Ghardaïa où il a été très mal traité notamment par certains gardiens qui l'ont tabassé en lui assenant des coups de pieds au ventre et au visage parce qu'il n'était pas d'accord avec la façon dont on lui rasait le visage. Après avoir passé un mois à Ghardaïa, il a été transféré une seconde fois vers la prison de Laghouat où il mourra un mois après dans des conditions mystérieuses.

Martyres Mazb
mort au prison 2015



Ben Chikh Aissa
69 ans

Ben Cheikh Aissa a été arrêté chez lui avec un de ses enfants et d'autres membres de sa famille juste après les massacres de Guerrara qui ont provoqué la mort sur place de 16 Mozabites et plus de 400 blessés. Agriculteur âgé de 69 ans, il fut victime d'une dépression nerveuse à cause des mauvais traitements qu'il a subis de la part des gardiens de la prison de Ghardaïa. Ayant subi des traitements violents, il a été transféré à l'hôpital de Ghardaïa dans un état d'inconscience. Placé au service de la médecine interne pendant plusieurs jours et privé de visites des membres de sa famille sauf autorisation du juge d'instruction pour quelques minutes, il est décédé 11 jours après son admission à l'hôpital de Ghardaïa. Son corps a subi une autopsie suite à l'insistance de l'un de ces fils, mais le rapport final n'est toujours pas remis à sa famille pour des considérations bureaucratiques.

Détenu Politique
depuis 2005



Bab Nedjar Mohamed
31 ans

7-Témoignages des victimes

- MOHAMED BABA NADJAR

Mohamed Baba-Nadjar, originaire de Ghardaïa, né le 4 janvier 1984, avait 21 ans lors de l'agression et de l'assassinat en octobre 2005 de Brahim Bazine, membre de la section locale du Croissant Rouge et ancien militant du FFS.

Sans aucune preuve, Mohamed Baba-Nadjar a été accusé d'avoir perpétré ce meurtre et condamné à mort le 6 juin 2006. Depuis ce jour-là, il est incarcéré à la maison d'arrêt de Ghardaïa où il a été victime de tortures. Son procès en appel devait avoir lieu samedi 03 janvier 2007. Il a été reporté pour une deuxième fois et aucune nouvelle date n'a été fixée.

Le procureur général avait fait le 23 décembre 2008 une demande à la Cour Suprême, de reporter le procès sans faire appel à la juridiction de Ghardaïa, pour « raisons de sécurité ». La population de Ghardaïa s'est mobilisée dans cette affaire. En signe de solidarité, le jour du procès, une grève générale des commerçants a été organisée le 3 janvier 2008 et un comité de soutien de Mohamed Baba Nadjar a été constitué pour exiger un procès équitable.

- Mr SEKOUTI KHODIR: Né le 20 août 1972 à Ouaregla, marié et a 5 enfants. Technicien supérieur en travaux publics, il est entrepreneur. Membre fondateur de Mouvement pour l'Autonomie du Mzab (MAM) ; membre de Fondation TIFAWT et Délégué de l'Algérie de Assemblée Mondial Amazigh .



Après les événements qu' a connu la wilaya de Ghardaïa au sud de l'Algérie durant 2013 et 2014, le 19 mars 2014 à 12h30, un groupe d'arabes Châamba a saccagé ça maison et fait exploser une bouteille de gaz de butane dans une chambre au 1er étage en plein jour devant une trentaines des policiers. Ils ont reproduit cet acte 3 fois pendant une semaine pour démolir la maison. Le 14 juillet 2015, un mandat d'arrêt a été délivré contre Sekouti Khodir juste après l'arrestation du Dr Fekhar Kameleddine et ses compagnons, militants des droits de l'homme. Il s'est réfugié en Kabylie pendant 3 mois. Pendant cette période, son fils âgé de 17 ans été interpellé, interrogé et tabassé par la police plus d'une heure pour lui soutirer des aveux pouvant indiquer le lieu de cachette de son père.

Le 03 octobre 2015, Sekouti Khodir a traversé les frontières algéro-marocaines. Actuellement, il se trouve au Maroc. Il a contacté l'Agence des Nations-Unies pour les Réfugiés au Maroc (UNHCR Maroc) pour demander l'asile politique dans un pays européen. Il continue à faire l'objet de recherche en raison de son combat pour les droits de l'homme, son militantisme en faveur de l'identité Amazighe et aussi les déclarations qu'il publie en tant que représentant de l'Assemblée Mondiale Amazighe en Algérie, une organisation non gouvernementale qui ne cesse de dénoncer les crimes perpétrés par le régime Algérien à travers une politique d'occultation de la civilisation et de l'identité amazighes du peuple du Mzab à Ghardaia, en Algérie.

- Mr ABBOUNA SALAH : 34 ans, marié et a 3 enfants, ingénieur en électronique, il est cadre de l'entreprise de télécommunications MOBILIS. Membre de la fondation « Tifawt » et du Congrès Mondial Amazigh.



Depuis 2007, plusieurs activistes et militants amazighs des droits de l'homme, y compris ABBOUNA Salah, sont poursuivis par les autorités algériennes en raison de leur défense des droits sociaux économiques et culturels du peuple amazigh mozabite. Tous les détenus sont arrêtés arbitrairement et menacés de mort par la police.



- En 2010, ABBOUNA Salah a été arrêté en compagnie de 5 autres militants lors d'un sit-in pacifique pour réclamer les droits des victimes des inondations qua connues Ghardaia en 2008. Ils ont été libérés 24 heures plus tard après plusieurs séances de torture physique et morale.



- 26 mars 2013, 18 activistes, y compris le Dr Kameleddine Fekhar avaient été arrêtés et torturés suite à une manifestation pacifique pour exprimer la solidarité avec les chômeurs et dénoncer la corruption, à l'occasion d'une fête de tapis célébrée par les autorités le 26 mars de chaque année. Les forces de l'ordre, sans avertissement, ont attaqué les manifestants avec des matraques et des bâtons. Les arrestations, cette fois, ont été sélectives et racistes car elles n'ont ciblé que les manifestants amazighs mozabites en excluant les chômeurs arabes (voir des vidéos montrant ces actes racistes).

L'arrestation a duré 08 jours pendant laquelle les activistes ont subi toutes formes de torture. Les photos et les certificats médicaux n'ont pas été pris en considération par le Procureur de la République.

Les accusés ont été condamnés à 6 mois de prison ferme. Dr Kameleddine Fekhar, quant à lui doit écopier d'une peine d'une année de prison ferme. (Voir les photos ainsi qu'une copie de certificat médical et une copie de l'arrêt).

Les événements de Ghardaïa qui se sont produits en novembre 2013 ont été d'une extrême violence. En tant que journaliste et activiste amazigh, ABBOUNA Salah a pris des photos et a fait des vidéos de ces actes de vandalisme commis par la police et la gendarmerie en complicité avec les arabes Châamba. Son objectif est de diffuser ces photos et ces vidéos sur les sites et les réseaux sociaux. Il a fait l'objet de torture, d'intimidations et de menaces de liquidation corporelle (voir photos).

- Septembre 2014, ABBOUNA Salah est persécuté par un groupe d'inconnus qui l'ont insulté et menacé de mort à la sortie de son lieu de travail à proximité du siège de la wilaya de Ghardaïa au vu et au su de la police. Sa plainte a été enregistrée contre des inconnus.

- Novembre 2014, un groupe d'inconnus à bord d'une voiture se sont présentés à côté du siège de la wilaya de Ghardaïa. ABBOUNA Salah a été insulté puis torturé par des inconnus avant de prendre la fuite. Sa plainte n'a pas connu de suite malgré le signalement du numéro d'immatriculation de la voiture des assaillants.

- 28 juillet 2015, après l'arrestation des militants amazighs, à leur tête Dr Kameleddine Fekhar, ABBOUNA Salah a subi de mauvais traitements par la police qui a perquisitionné son domicile à 5 heures du matin de manière illégale. La police a confisqué quelques drapeaux amazighs, des banderoles, des documents de la fondation « Tifawt » et des tracts de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme. Par ailleurs, la police a arrêté deux de ses frères âgés de 16 et 18 ans. Ils ont été retenus en garde à vue pendant 48 heures et subi les mêmes mauvais traitements et ce en violation totale de la loi Algérienne traitant le cas des mineurs.

- 01 nov 2015, Abbouna Salah a traversé les frontières algéro-marocaines. Actuellement, il se trouve au Maroc. Il a contacté l'Agence des Nations-Unies pour les Réfugiés au Maroc (UNHCR Maroc) pour demander l'asile politique dans un pays européen.

- 03 décembre 2015, Régime algérien a émis un mandat d'arrêt contre Salah Abbouna.

- Mr CHEKABAKAB HAMMOU : 33 ans technicien supérieur en informatique, marié et 03 enfants, activistes et militants amazighs des droits de l'homme, Membre fondateur de la fondation Tifawt.

Suivi par les services de sécurité et menacé par la justice algérienne de la prison à cause de son poste au sien de la fondation comme journalistes et activiste amazigh pour



prendre des photos et des vidéos de ces violations commises par l'état algérienne (la police et la gendarmerie) en complicité avec les arabes Châamba.L'objectif de la prise de ces photos pour les diffusé sur internet et réseaux sociaux. Mais malheureusement j'ai subi encore des intimidations et de menaces de liquidations corporelle voir photos.

Trek Ben Sidi Aissa jeune mozabite 25 ans arrêté dans la marche du printemps berber à Tizi ouzzou le 20/04/2015 .



NoredidineKhebiti militant du parti Front des forces socialiste fédération de Ghardaia arrêté le 15/06/2015 .



Smail ABBOUNA jeune mozabite 20 ans arrêté le 01/12/2015 lors de la recherche de la police de son frère activiste Salah Abbouna dans leurs maison.



Bakir El Alouani activiste mozabite 31 ans arrêté le 13/12/2015 a cause de son défense pour la sauvegarde des terres de tribu At Alouane.



Idris Kheyat activiste mozabite 34 ans , militant des droits de l'homme bureau ghardaia arrêté le 14/01/2016 .



9-Requêtes afin de mettre fin à la situation dramatique dans le M'Zab :

Les activistes des droits de l'homme demande aux instances internationales et à l'ONU plus particulièrement d'assurer le suivi effectif de la mise en œuvre des engagements passés et à venir de l'État Algérien en matière de traités internationaux. En raison de ses manquements, il y a lieu de lui rappeler ses engagements et d'exiger :

- Une action urgente en faveur du peuple mozabite.
- La libération immédiate de Kameleddine Fekhar et de ses compagnons et de tous les détenus.
- Une enquête pour élucider les circonstances des décès qui ont eu lieu en prison.
- L'annulation des peines de prison ferme à l'encontre des internautes mozabites ayant diffusé des images et vidéos des attaques et des violences dans le M'Zab.
- La désignation immédiate d'une commission d'enquête indépendante pour mettre la lumière sur les violences infligées à la communauté mozabite, en particulier sur les actes racistes, les tortures et les traitements inhumains et dégradants.
- La punition des policiers et des gendarmes Algériens et tous les individus responsables de l'incitation à la violence, des actes de racisme, de torture et autres traitements inhumains et dégradants
- L'indemnisation équitable des propriétaires et des commerçants mozabites dont les biens ont été endommagés.
- La restauration des monuments et les endroits de culte vandalisés.
- La restitution des terres collectives et des terrains privés qui ont été spoliés aux Mozabites.
- La reconnaissance de l'identité socioculturelle, linguistique et religieuse de la communauté Mozabite par l'Etat algérien.
- L'arrêt immédiat des discriminations dont les Mozabites font l'objet.

Annexes

- 1- La copie de la lettre du Dr Kameleddine Fekhar aux Instances internationales (adressée le 2 juillet 2015) ;
- 2- Le Rapport 2014/15 d'Amnesty International ;
<https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/algeria/report-algeria/>
- 3- <http://www.gitpa.org/web/AFN%20ALGERIE%20MZAB%20CMA%20.pdf>
- 4- Une population et une région en danger au cœur de l'Algérie : les Mozabites et le M'zab
<http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-christophe-marti/160414/une-population-et-une-region-en-danger-au-coeur-de-lalgerie-les-mozabites-et-le-mzab>
- 5- L'AMA [assemblée Mondiale Amazighe] demande une enquête internationale sur les crimes commis par l'Algérie au M'Zab, <https://www.kabyle.com/lama-demande-enquete-internationale-crimes-commis-lalgerie-au-mzab-24639-14072015#sthash.TEMwfKZY.dpuf>
- 6- Tragédie du M'zab : l'urgence d'une solution politique, <http://www.lematindz.net/news/18050-tragedie-du-mzab-lurgence-dune-solution-politique.html>
- 7- Les Amazighs interpellent le Parlement européen sur les tueries, violences, abus et exactions dans le M'Zab et accord d'association UE-Algérie,
http://www.amazighworld.org/human_rights/index_show.php?id=641910
- 8- Algérie : Les violences contre les Mozabites se poursuivent en toute impunité,
http://www.amazighworld.org/human_rights/index_show.php?id=4251
- 9- Ghardaïa : après le massacre, les arrestations arbitraires de mozabites <http://maliactu.net/ghardaia-apres-le-massacre-les-arrestations-arbitraires-de-mozabites/#sthash.5JjPPJHH.dpuf>
- 10- Algérie : Ghardaïa assiégée par 10 000 gendarmes et policiers
<http://www.afrik.com/algerie-ghardaia-assiegee-par-10-000-gendarmes-et-policiers>
- 11- Algérie : 22 personnes sont mortes dans des affrontements sanglants à Ghardaïa
<http://www.afrik.com/algerie-19-personnes-sont-mortes-dans-de-violents-affrontements-a-ghardaia>
- 12- La police réprime un rassemblement de Mozabites à Alger
<http://www.tsa-algerie.com/20150708/la-police-reprime-n-rassemblement-de-mozabites-a-alger/>
- 13- L'« épuration » des Mozabites continue...
<http://www.tamazgha.fr/L-epuration-des-Mozabites-continue.html>
- 14- L'État algérien organise-t-il un ethnocide dans le Mzab ?
<http://www.tamazgha.fr/L-Etat-algerien-organise-t-il-un.html>
- 15- Le Mzab doit-il disparaître ?
<http://www.tamazgha.fr/Le-Mzab-doit-il-disparaitre.html>

16- Les Mozabites victimes du racisme du régime algérien...
<http://www.tamazgha.fr/Les-Mozabites-victimes-du-racisme.html>

Ressources « vidéos » :

17- Le conflit mozabite, émission sur la chaîne berbère TV. Invités : Lagha CHEGROUCHE, spécialiste en géo-politique, et MassinFerkal, président de l'ONG berbériste « TAMAZGHA ».

Émission essentiellement en français avec un peu de kabyle
<https://www.youtube.com/watch?v=MRD8Q9RMEtk>

18- Ghardaïa : les raisons du conflit (débat sur la chaîne Dzair TV)
<https://www.youtube.com/watch?v=B8-dI11mZJc>

19- Morts et violences à Ghardaïa (journal télévisé sur BRTV)
<https://www.youtube.com/watch?v=uf0POQeYYc0>

20- Police algérienne s'attaque aux Mozabites
<https://www.youtube.com/watch?v=hCGG1e6Mo6k>

21- Pour des vidéos sur les violences au M'Zab, aller sur la chaîne Youtube « Mzab Europe »
<https://www.youtube.com/channel/UCM2xnGUYEbu9B0jAZ21Fkg>

22- Lien de la vidéo qui montre la torture d'un mozabite qui a eu la mort après
<https://www.youtube.com/watch?v=HOUQgqvXGmY>

23. lien de la vidéo les gendarmes détruisant et saccageant les véhicules des mozabites (L'armée de l'occupation détruisent les véhicules de mozabites à Ghardaïa)
<https://www.youtube.com/watch?v=txPmsxl0shw>

24. Lien de la vidéo qui montre la torture d'un mozabite qui a eu la mort après
<https://www.youtube.com/watch?v=HOUQgqvXGmY>

25. Profanation méthodique des cimetières mozabites de Ghardaïa en Algérie
<https://www.youtube.com/watch?v=IC6stSgLdkM>

26. profanation de cimetière et mausolée Mozabite de Baba Saad en présence des forces de l'ordre
<https://www.youtube.com/watch?v=KfffSJyeENs>

27. OULED DADDA YOUCEF voire lien de vidéo montre la police entraîne de volé un magasin d'un mozabite
<https://www.youtube.com/watch?v=jH-jispls0w&feature=youtu.be>

28. Témoignage d'un mozabite de gurara torture par les policiers
<https://www.youtube.com/watch?v=isAo7-me9W8&feature=youtu.be>

29. Témoignage d'un mozabite de gurara l'un des victimes viole par les policiers
<https://www.youtube.com/watch?v=hsdUAfLbdcc&feature=youtu.be>

Les pétitions mises en ligne au sujet du M'Zab :

30. La pétition du Collectif des Amazighs en France

https://secure.avaaz.org/fr/petition/M_Ban_Kimoon_Secretaire_general_des_nationsunis_La_liberation_de_Dr_Kameleddine_Fekhar_et_lArret_des_massacres_au_Mzab/?copy

31. La pétition du Gouvernement provisoire de Kabylie à l'intention du Gouvernement algérien pour la libération de Kameleddine Fekhar et de ses codétenus :

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Le_pouvoir_Algerien_La_liberation_du_Dr_Kameleddine_Fekhar_et_ses_compagnons/?sVbUydb

Quelques photographies du drame dans le M'Zab



La police qui fait usage d'un chasse-neige pour faciliter le passage des Châanbas qui attaquent les Mozabites.



Policier faisant usage de bombes lacrymogènes lancées sur les Mozabites avec la présence d'un officier
Des policiers mêlés aux Châamba qui attaquent les Mozabites



Des policiers et des gendarmes mêlés aux Châanbas qui attaquent les Mozabites



Des policiers mêlés aux Châanbas qui attaquent les Mozabites



Des éléments châambas qui s'attaquent aux Mozabites



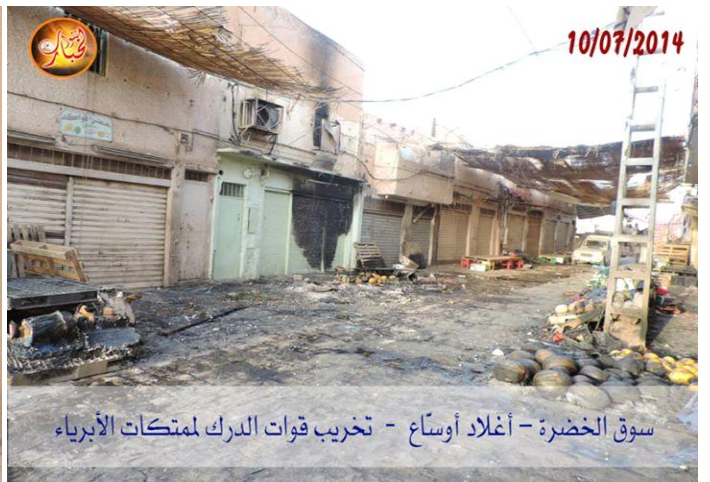


MVI_1749



Attaque des arabes avec la police contre Mzab

Un magasin appartenant à un mozabite complètement brûlé et complètement saccagé



Un magasin appartenant à un mozabite complètement brûlé et complètement saccagé



Une maison appartenant à un mozabite brûlée et saccagée



Avant

explosion de Gaz RDC

Explosion de Gaz au 1^{er} étage



** Rapport réalisé par Khodir Skouti, président délégué pour l'Algérie de l'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA-Algérie) en collaboration avec le Mouvement pour l'Autonomie du Mzab (MAM), et présenté à la huitième assemblée générale des Amazighs du monde, à la ville d'Ifrane du Moyen Atlas, le 28 novembre 2015/2965.*